



Mairie du Paradou

CONSULTATION CITOYENNE

En partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles

Extinction partielle de l'éclairage public nocturne au Paradou : pour ou contre son maintien ?

Depuis le mois de janvier 2021, la commune du Paradou expérimente l'extinction de l'éclairage public de minuit à 05h du matin.

Comme indiqué dans l'enquête publique de décembre 2020, il s'agit de limiter la consommation d'énergie, de protéger la biodiversité et la santé.

La situation sanitaire ne permet toujours pas l'organisation d'une réunion publique mais des rencontres ont eu lieu en mairie pour faire le point en cette fin d'année d'expérimentation.

Aucune augmentation des vols, agressions, accidents n'a été constatée par la gendarmerie qui a confirmé que ces atteintes à la sécurité ont lieu avant 17h.

Des rapaces nocturnes ont repris possession de leur territoire de chasse.

Le bilan financier fait état d'économies.

Comme prévu, il s'agit à ce jour, de pérenniser cette extinction, en faisant appel aux citoyens.

Comment participer ?

1/ Répondre à la question ci-dessous.

2/ Retourner le présent document rempli par courrier à la Mairie, ou en le déposant à l'accueil de celle-ci, ou enfin, en le retournant par mail à l'adresse suivante : accueil@mairie-du-paradou.fr au plus tard le 15 février 2022.

Êtes-vous favorable au maintien de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 05h du matin ?

- OUI
- NON

Votre avis compte !

.....
.....
.....

Merci de votre mobilisation pour le village.